



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024 à 20h30
SALLE DES TOURELLES



PROCÈS-VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 06/09/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.		
DATE D’AFFICHAGE : 23/09/2024			
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS
	29	25	0
FB/TD/OR : 09-2024	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024		

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Éric ROYNEL, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Cécile COMBEAU, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD

Excusée : Hélène CHARRIER

Absents : Philippe POISSONNIER, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

ORDRE DU JOUR

I – RAPPEL SUR L’OUVERTURE DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

II – EMPRUNT

III – REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVES DES RÉSULTATS 2023

IV – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

I – RAPPEL SUR L’OUVERTURE DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Les subventions et le FCTVA étant perçus après les travaux, afin d’éviter un solde négatif au Trésor Public, une augmentation de la ligne de trésorerie a été votée au dernier conseil municipal.

Cette ligne de trésorerie n’est pas un emprunt

Pour financer l’intégralité de l’opération des travaux des Prairiales, le reste à charge pour la commune est de 1 950 000 €.

FCTVA :	646 657.98 €
Subventions :	1 338 500.00 €
Emprunt :	1 950 000.00 €
Fonds propres :	6 917.00 €

TOTAL : 3 942 074.98 €

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que la ligne de trésorerie s’élève à 3 942 074,98 €. Lors du dernier Conseil, cette ligne de trésorerie a été votée. Le montant des travaux s’élevait à 2,5 M€ hors taxes. Une décision validait la dernière ligne de travaux à la suite d’une négociation, d’un montant d’environ 400 000 €. Le total s’élevait à 3 042 000 € et quelques hors taxes, soit 3,5 M€ TTC, ce qui est indiqué sur tous les documents. Or, le total s’élève à 3 942 000 €. Il demande à quoi cela correspond par rapport à tous les chiffres présentés dans les divers documents et lors de la dernière explication avec le cabinet.

Monsieur DELANNOY explique que les 3 942 074,98 € représentent le coût, toutes dépenses confondues. Cela intègre la TVA sur toutes les opérations, les études de maîtrise d’œuvre et les études préalables. Il ne s’agit pas des coûts travaux, mais des coûts opérations.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) demande les raisons pour lesquelles le chiffre annoncé dans les documents ne tient pas compte de cela. Il demande les raisons pour lesquelles les études qui seront payées ne sont pas incluses. Cela représente 450 000 € de plus par rapport aux chiffres présentés depuis 2 ans. Le BP, les AP s’élèvent toujours à 3,5 M€ TTC. Les calculs effectués, y compris pour les subventions, étaient toujours basés sur 3,5 M€ TTC. Il demande les raisons pour lesquelles ce n’est pas inscrit dans ces documents.

Monsieur le Maire répond qu’il s’agit d’écritures comptables.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) ajoute que l’addition (3 9541 074.58 €) dans le document envoyé est fautive. Il y a 40 centimes d’écart. Ce n’est pas énorme, mais il semblerait que cela devienne une habitude.

II – EMPRUNT

La commune a contacté par le biais de l’agence Orféor des établissements bancaires afin de contracter un emprunt dédié uniquement aux travaux de rénovation des Prairiales.

Dans le budget primitif de la commune était inscrit un emprunt d’équilibre de 900 000 € qui n’a pas été souscrit.

La consultation bancaire actuelle concerne un emprunt d’un montant de 1 950 000 € fléché sur l’opération des Prairiales.

Il ressort de cette consultation que :

- L'intégralité du financement recherché est proposée sans garantie par 4 établissements bancaires, le besoin d'emprunt est donc couvert.
- Les offres présentées sont réellement de bonne tenue, dignes des meilleures consultations du moment pour les communes de moins de 10 000 habitants.

L'offre la plus intéressante est celle de la Banque des Territoires qui a proposé un financement de 1 950 000 € dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- i. Taux Livret A actuellement à 3 % + 0.4 %
- ii. Possibilité d'un préfinancement d'un an ou d'un différé d'amortissement.
- iii. Durée : 25 ans

2 100 000 € ont été inscrits au BP 2024 pour l'opération des Prairiales, une partie des financements sur fonds propres et l'autre via un emprunt de 900 000 € inscrit au BP 2024 pour équilibrer les comptes.

Les travaux se sont accélérés, notamment sur les tâches de gros œuvre représentant de grosses dépenses et plus particulièrement sur la ventilation qui sera installée plus tôt que prévu.

Il est prévu que le chantier se termine en mars 2025, mais il est probable que la date de livraison du chantier soit avancée. Tous les travaux de finitions ont été décalés en fin d'opération.

Le montant de l'opération initialement prévue à 3 900 000 €, toutes dépenses confondues (travaux, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, assurance, études préalables), reste maintenu, cependant, les dépenses relatives aux travaux sur l'exercice 2024, initialement budgétées à 2 100 000 € ont considérablement augmenté : environ 3 000 000 € de travaux et 300 000 € de frais d'études et maîtrise d'œuvre.

Le budget supplémentaire a été construit en prenant en compte l'intégralité de l'opération. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir un emprunt d'équilibre qui finance des masses financières, cet autre emprunt a été affecté sur une opération (Les Prairiales). Il sera donc fléché sur le bâtiment des Prairiales.

Le coût d'exploitation et d'entretien des Prairiales est d'environ 500 000 €/an auquel s'ajouteraient les frais de remboursement d'emprunt, environ 150 000 €/an.

Après les travaux et les économies d'énergies engendrées, les coûts d'exploitation et d'entretien devraient être revus à la baisse.

Aujourd'hui la commune a gardé les équipements de centralité, mais elle a perdu la fiscalité qui lui permettait de les entretenir.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) demande quel est le montant de la prestation du cabinet Orféor pour chercher un emprunt.

Monsieur le Maire répond que cela s'élève à 2 000 €.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) précise que cela engendre des frais supplémentaires. Monsieur le Maire demande de voter un emprunt de 1 950 000 € au taux de 3,5 %. Il demande si l'assurance est comprise.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un emprunt sans garantie.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) en déduit qu'il n'y a pas d'assurance. Le taux s'élève à 3,4 % sur une durée de 25 ans.

Monsieur le Maire précise que 5 banques ont répondu.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) a compris, ce n'est pas étonnant. Ce prêt de 1 950 000 € à 3,4 % sur 25 ans avec un différé d'amortissement afin de financer les travaux des Prairiales est contracté après le doublement de la ligne de trésorerie à 600 000 € lors du dernier Conseil. Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt d'équilibre de 900 000 € a été inscrit au BP 2024, car le compte n'y était pas.

Monsieur le Maire précise que les 900 000 € n'ont pas été utilisés.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que cela laissait percevoir les difficultés pour financer les investissements. Lors du débat du BP 2024, son Groupe avait alerté sur le flou financier présenté. Il cite le compte-rendu de mars 2024 lors du débat d'orientations budgétaires : « son Groupe avait fait part des interrogations sur le BP à venir et des doutes sur les chiffres présentés. La prévision d'emprunt montre les difficultés de la commune pour équilibrer le budget pour faire face aux contraintes financières. Cela est lié aux choix de la Majorité. 900 000 € d'emprunt d'équilibre ne sont pas anodins. Cela signifie une éventuelle augmentation de la dette. » Monsieur le Maire a répondu que l'emprunt serait débattu au budget supplémentaire. Il s'agit d'équilibrer le budget. Il avait répondu qu'il en convenait, mais que cet emprunt d'équilibre montrait les difficultés à réaliser les projets. À ce jour, l'emprunt n'est plus de 900 000 €, mais de 1 950 000 €, soit plus du double qu'envisagé. C'est encore beaucoup plus inquiétant que ce que son Groupe a répété. Monsieur le Maire va essayer de justifier cet emprunt par des travaux plus rapides que prévu, avec 300 000 € de frais d'études et de maîtrise d'œuvre, sans en expliquer toutefois les raisons, les justifications.

Par ailleurs, l'interrogation porte sur ce potentiel écart de calendrier établi avec les cabinets lors des études bien en amont du chantier. Il est indiqué dans la délibération que le remboursement de cet emprunt fléché sur ce bâtiment s'élèverait à 150 000 € par an, soit 3 750 000 € sur 25 ans, soit 1 800 000 € de plus que l'emprunt que Monsieur le Maire veut faire voter. Cela signifie que l'opération des Prairiales s'élèvera en réalité à 3 942 067,68 €, plus le coût de l'emprunt de 1,8 M€, soit près de 6 M€.

Monsieur le Maire précise que les coûts d'exploitation et d'entretien devraient être revus à la baisse. Tout est dans le « devrait ». Il sera jugé sur pièces, comme pour le reste. Cela sera très loin de compenser le coût, hormis de faire part d'un travail de prospection concernant les baisses annoncées.

Quant à la perte de fiscalité évoquée, il demande s'il s'agit de la TH qui est compensée. La taxe foncière et taxe foncière bâtie existent toujours. Les dotations ont augmenté. Il est nécessaire de faire attention de ne pas évoquer la centralité partout, car elle ne peut pas tout justifier et sûrement pas les conséquences de la mauvaise gestion communale.

La Majorité obtient la médaille d'or avec le doublement de la dette qui est passée de 5 M€ à 10 M€. Il attend avec impatience les informations que donnera l'adjoint aux finances, au-delà de la lecture des documents. Ce doublement de la dette a lieu avant la fin de ce mandat.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de ne pas confondre encours de dette et montant des emprunts. Monsieur ESTAMPE reproche une mauvaise gestion de la Ville. Les banques n'accompagnent pas les villes qui ont une mauvaise gestion. La dette de la Ville est liée au pôle sportif, à la médiathèque, à l'école. Il s'agit de l'ADN d'Épernon. Les Sparnoniens bénéficient de tous les services. Les Prairiales font partie du programme de la Majorité. L'Opposition n'a de

cesse de reprocher le manque d'entretien des bâtiments. Toutes les communes de France sont en difficulté en raison de la diminution des aides de l'État. Cet emprunt est indispensable. Un travail a été mené avec la DGFIP. Les agents ont travaillé sur le BS. Cet emprunt de 10 M€ s'élèvera à 8,5 M€ l'année prochaine.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) précise que 8 plus 2 font 10.

Monsieur le Maire estime que Monsieur ESTAMPE souhaite faire peur.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que la Commune est arrivée à 12 ans d'annuités et est descendue à 10 ans. Il a été annoncé 7,5 M€ de dette cette année. La dette dépasse les 8 M€. Même avec des différés d'amortissement ou des différés de prêts, il sera nécessaire de payer plus cher. Ce sera discuté l'année prochaine et l'année suivante, car si ce différé fait gagner un an, in fine cela revient au même que les prêts relais. Depuis 2 ans, son Groupe alerte sur les budgets de la Commune qui sont équilibrés artificiellement et que cela engendrera de grosses difficultés. Des investissements ont été annulés l'année précédente : la Maison à pans de bois, par exemple.

Monsieur le Maire précise que la Maison à pans de bois sera réalisée lorsque les subventions auront été touchées.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que la centralité n'est pas une excuse à tout, la difficulté nationale non plus.

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire d'augmenter la taxe foncière.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) précise que Monsieur le Maire prend ses responsabilités. Il a le sentiment de devoir dire comment faire les choses.

Monsieur le Maire indique que des villes ont augmenté leur taxe foncière de 40 à 50 %.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) suggère d'augmenter la taxe foncière. Monsieur le Maire expliquera les raisons à la population.

Monsieur le Maire est élu depuis 2001. La Médiathèque a suscité les mêmes débats. La Commune avance, les Sparnoniens y vivent bien.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) précise que Monsieur le Maire a annoncé qu'il n'y aurait plus de travaux pendant 3 ans.

Monsieur le Maire demande si Monsieur ESTAMPE souhaite annuler l'emprunt et cesser les travaux. Lorsque les communes font des travaux, cela donne du travail aux artisans locaux.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) suggère à Monsieur le Maire d'expliquer aux Sparnoniens que la Ville est endettée à 10 M€, car il est important de faire travailler les gens, que si la taxe foncière est augmentée à 30 %, c'est pour faire travailler les gens.

Monsieur le Maire ajoute que les banques estiment que le budget est sincère. Monsieur ESTAMPE indique que la Commune est en faillite.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) infirme. Il assume ce qu'il dit. Monsieur le Maire décide de faire voter l'emprunt, c'est son droit.

Monsieur le Maire confirme que les gros travaux ne seront pas entrepris durant 3 ans.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que Monsieur le Maire a le droit d'avoir une Majorité qui le suit. Cela n'empêche pas des grincements de dents par ailleurs. Les élus de la Majorité voteront et assumeront les conséquences. Il s'agit des règles d'une démocratie. Cela fait 2 ans que l'Opposition alerte sur la situation au regard d'éléments lus et entendus. Des questions sont posées, les réponses sont attendues.

Monsieur le Maire précise être en fonction depuis 2001. Sans faire d'emprunt, la Ville a dépensé 4,2 M€.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) estime que ses propos sont clairs. Cependant, il y a une réalité. Il n'est pas illogique que la Majorité pense que ce n'est pas vrai. Cependant, il est possible de s'interroger sur le fait que cela devait être financé et que ce ne soit pas finançable aujourd'hui. Les travaux s'achèveront au mois de mars, comme prévu sur les documents.

Monsieur le Maire répond que la Ville a emprunté 3,5 M€ pour la route du Boulard, le bourg-centre et les Prairiales. La route du Boulard et le bourg-centre ont nécessité les 3,5 M€. Il demande si Monsieur ESTAMPE estime que ces travaux ne devaient pas être réalisés.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) a apporté une réponse.

Monsieur le Maire ajoute que l'Opposition ne veut pas entendre l'augmentation des fluides à hauteur de 850 000 €. Ce n'était pas prévu. Toutes les communes ont subi.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) demande quelles ont été ses interventions par rapport à cela. Il n'a pas pointé du doigt la Municipalité concernant l'augmentation des fluides. Dans le budget, la ligne des fluides a baissé par rapport à ce qui était prévu. De la masse financière a été dégagée pour financer autre chose. Or, des investissements ont été annulés. Il demande où a été mis cet argent. L'histoire est tenace, les choses finissent par arriver. Aujourd'hui, il s'agit de la première étape. S'il se trompe, ce sera bénéfique pour la Commune. Cependant, la Majorité est solidaire, alors que certains ne pensent pas que tout va bien. Les écrits restent, les paroles s'envolent. C'est la raison pour laquelle il a donné lecture du compte-rendu. Il est nécessaire de faire attention aux paroles prononcées.

Monsieur le Maire estime que Monsieur ESTAMPE le considère irresponsable.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) répond qu'il s'agit de l'analyse de Monsieur le Maire. Il demande si Monsieur le Maire a entendu le mot « irresponsable » sortir de sa bouche. Il a indiqué que la Majorité avait une mauvaise gestion de la Commune. Il n'est pas mal élevé et ne prononce pas de paroles menaçantes.

Monsieur le Maire souligne le fait que Monsieur ESTAMPE s'exprime bien.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) ne fait pas semblant de s'exprimer.

Monsieur le Maire respecte Monsieur ESTAMPE.

Monsieur SAUTEUR s'interroge, car dans l'organisation de la Municipalité, des commissions permettent de débattre et d'apporter des précisions techniques. L'Opposition a un représentant

dans ces commissions. Les divisions qu'il y a pu avoir dans l'Opposition ne sont pas de la responsabilité de la Majorité. Le Groupe Épernon, notre cité de caractère ne siège pas à cette Commission, mais il est possible de poser des questions avant le Conseil municipal afin d'obtenir des réponses. Ce Groupe affirme être dans le flou. Il n'a pas les compétences pour répondre, mais si les questions sont posées en amont, les réponses sont apportées. Il entend les débats, mais les agents travaillent les sujets ainsi que divers organismes. Si la situation était critique, la Ville aurait été alertée par les agents et les organismes de contrôle. Les questions sont préparées. Il aurait souhaité comprendre les échanges. Il demande les raisons pour lesquelles les questions n'ont pas été posées en amont afin d'apporter des éléments de fond et que le débat soit intéressant. C'est regrettable. Les remarques sont pertinentes. La Majorité peut défendre ses choix. Sans les questions et les éléments de contexte, le débat est difficile à suivre.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) répond avoir une parole qu'il respecte. Son Groupe avait pris un engagement. Les personnes siégeant dans les commissions sont celles qui ont été choisies démocratiquement. Son Groupe ne siège pas à la Commission financière et ne pose pas de question. Lorsqu'il siégeait dans les commissions, il posait les questions. Il les pose en séance, car il s'agit d'un lieu de débat, pas d'un lieu de secrets. Le lieu de secrets ce sont les bureaux de la Majorité. Le Conseil est un lieu public. Les Sparnoniens jugeront de la pertinence des questions et des réponses obtenues ou pas.

Ils jugeront de ce qu'il adviendra à la suite des discussions. Ce lieu de débat confère un rôle posé et respectueux, même s'il est engagé. C'est la raison pour laquelle il n'a pas de souci pour indiquer que la gestion est mauvaise plutôt que de traiter quelqu'un d'irresponsable. C'est la raison pour laquelle il pose les questions en séance, même si cela lui arrive de demander des documents et de poser des questions autrement. Il réévoque néanmoins les questions posées en Conseil Municipal, lieu de débat. Ce n'est pas en réunion de Majorité ou de Minorité, sans compte-rendu, que le débat a lieu.

Les agents ont été cités. Or, personne ne les a pointés du doigt en disant qu'ils auraient une quelconque responsabilité. Il rappelle qu'il a été fonctionnaire et il n'a jamais confondu son travail avec la responsabilité d'un élu, même si certains ont essayé de faire croire le contraire. Il a indiqué qu'heureusement que les fonctionnaires étaient là pour effectuer le travail, car il ne sait pas si les élus en seraient capables. Il n'a pas de leçon à recevoir sur des propos qu'il pourrait avoir sur les élus. Il serait possible d'aller plus loin sur ce qui aurait pu être dit sur l'élu qu'il était. Tous les élus sont respectables et respectueux. Il n'a jamais mélangé le statut privé des élus et le statut d'élu. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Il cherche à créer un débat avec des avis éventuellement différents. Ici, comme ailleurs, peu importe la taille des communes, si la Minorité n'était pas présente il n'y aurait pas de débat. Certaines questions peuvent amener des idées différentes. Si la Minorité est absente, rien ne se passe. Être élu c'est accepter les différences, les avis contraires et les débats. La seule vérité qui compte est celle des citoyens lorsqu'ils mettent le bulletin de vote dans une urne.

Monsieur le Maire précise que la Majorité a toujours écouté Monsieur ESTAMPE. Lorsque Monsieur BONNET a demandé la mise en place de la vidéo, il a accepté malgré ses réticences. Les Sparnoniens ont le droit d'être informés des débats. Il ne cache rien. Certains maires n'auraient pas accepté la vidéo. Les débats sont publics. Il ne prend pas de décision en secret. Lorsque l'Opposition a des questions, elle doit les envoyer en amont, car elles sont très techniques et des réponses seront apportées.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) va expliquer les raisons pour lesquelles il appelle Monsieur le Maire « Monsieur BELHOMME » et pas « Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire précise que le Maire représente la population. Il ne s'agit pas d'une question d'orgueil.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que Monsieur le Maire représente un poste au-dessus de la mêlée. Il ne souhaite pas tout mélanger, mais il expliquera sa position en « questions diverses ». Il ne se dérobera pas. Il travaille les sujets discutés en Conseil municipal. Ce budget a été travaillé par la Majorité bien avant lui et bien plus longtemps que lui. Parmi les élus majoritaires, il y a des conseillers municipaux, des délégués et des adjoints. Il s'agit d'une responsabilité importante en raison du travail à mener sur les dossiers. Il a du mal à comprendre les raisons pour lesquelles l'adjoint aux finances n'apporte pas de réponse sur un dossier qu'il connaît, qu'il a préparé. Il a occupé d'autres fonctions auprès de Majorités. Il connaît le fonctionnement entre les éléments publics et les éléments non publics. Ce qui l'intéresse ce sont les réponses données aux citoyens.

Monsieur SAUTEUR indique que si des éléments de contexte permettaient de suivre la Minorité, les échanges seraient de meilleure qualité. Parfois, il ne comprend pas où la Minorité veut aller alors qu'elle a déjà l'élément de réponse. Elle effectue un gros travail. Tout le monde ne fait pas partie de la Commission finances. C'est parce qu'il y a une Minorité qu'il y a un débat, mais des éléments de contexte sont nécessaires pour l'échange. Monsieur ESTAMPE a de l'expérience. Il souhaiterait comprendre son regard. Si la question était posée en amont, cela permettrait un travail en commun. Les élus sont représentatifs de la population. Il est regrettable de ne pas avoir d'éléments afin de comprendre le raisonnement de la Minorité.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) répond qu'il souhaite amener la Majorité à réfléchir à ses propos. Cela fait 2 ans qu'il alerte. Cela démontre que les propos tenus depuis 2 ans peuvent avoir un fond de véracité. La capacité à comprendre les choses n'est pas liée aux questions de la Minorité, mais éventuellement à celles de la Majorité ou à la lecture des documents au regard de l'expérience acquise depuis 4 ans.

Concernant le travail en commun, Monsieur SAUTEUR a raison. Lors d'élections, il y a un gagnant et un perdant. Au regard de la taille de la Commune, il serait possible de mener un travail en commun avec les compétences de chacun. Or, il lui a été répondu qu'il y avait un gagnant et un perdant.

Monsieur GAY indique qu'il convient de ne pas confondre l'encours de dette et l'emprunt. La dette s'élèvera à 8,5 M€, cela fait 1,5 M€ d'écart avec 10 M€. Il est facile d'annoncer des chiffres. Il est également facile de donner des conseils sur les façons de procéder.

III – REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVES DES RÉSULTATS 2023

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) rappelle à Monsieur le Maire qu'il faudrait voter l'autorisation de souscription d'emprunt au point précédent.

Monsieur le Maire lui indique que les souscriptions d'emprunts ne nécessitent pas de délibération du conseil municipal. Il s'agit de pouvoirs qui lui ont déjà été délégués par délibération du conseil municipal. Il s'agira d'un arrêté.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorise la reprise du résultat de l'exercice N-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2023,

Considérant la consultation de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable le 17 septembre 2024,

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à :

- **Décider** d'accepter la reprise des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

CA 2023	
Section de fonctionnement	
Dépenses	7 548 155,64 €
Recettes	8 292 904,07 €
Excédent 2022 reporté en 2023	790 484,33 €
A Excédent de fonctionnement 2023	1 535 232,76 €

Section d'investissement	
Dépenses	2 880 983,61 €
Recettes	1 058 982,23 €
Excédent 2022 reporté en 2023	2 021 812,13 €
B Excédent d'investissement 2023	199 810,75 €

C Résultat de clôture de l'exercice 2023 = A+B	1 735 043,51 €
---	-----------------------

Restes à réaliser en investissement	
Dépenses	460 162,48 €
Recettes	- €
D Ecart des restes à réaliser 2023	- 460 162,48 €

E Résultat définitif (C+D)	1 274 881,03 €
-----------------------------------	-----------------------

REPRISE DEFINITIVE SUR BS 2024

RAR Dépenses d'investissement	- 460 162,48 €
Excédent d'investissement	199 810,75 €
Reste à financer par versement au 1068	- 260 351,73 €

Excédent de fonctionnement	1 535 232,76 €
Versement au 1068	- 260 351,73 €
Report de la section de fonctionnement pour 2024	1 274 881,03 €

BS 2024	
Section de fonctionnement	
Dépenses	9 371 271,15 €
Recettes	9 371 271,15 €
	<i>Recettes réelles</i> 8 096 390,12 €
	Excédent 2023 reporté en 2024 1 274 881,03 €

Section d'investissement	
Dépenses	4 586 962,48 €
	<i>Dépenses réelles d'investissements</i> 4 126 800,00 €
	<i>RAR 2023</i> 460 162,48 €
Recettes	4 586 962,48 €
	<i>Recettes réelles</i> 4 387 151,73 €
	Excédent d'investissement 199 810,75 €

Constatant que le compte administratif 2023 présente :

- Un excédent pour la section fonctionnement de 1 535 232,23 €
- Un excédent pour la section investissement de 199 810,75 €
- Un solde de reste à réaliser de -460 162,48 €
- Un besoin de financement à 260 351,73 €

- **Décider** d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Au compte 001 : affectation au budget primitif 2024 de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 199 810,75 € [solde d'exécution de la section investissement reporté].
- Au 1068 : affectation au budget primitif 2024 de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 260 351,73 €.

- **Décider** d'affecter le résultat fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 : affectation au budget supplémentaire 2024 de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 1 274 881,03 €.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) ne pense pas qu'il est tout à fait vrai de dire que les modifications budgétaires impliquent l'établissement d'un BS comme il l'est indiqué dans la note de synthèse.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) s'excuse pour son intervention qui ne correspond pas à la présente délibération mais à la suivante.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique qu'il n'y a pas eu de modification par rapport à ce qui a été voté lors du dernier BP. La position de son Groupe est de s'abstenir, car il appartient à la Majorité de décider où inscrire ces montants. Son Groupe s'abstiendra.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention : R. HAMARD, F. PICHARD, B. ESTAMPE, I. MARCHAND (Épernon, notre cité de caractère)

Madame DOROL précise qu'elle entend les inquiétudes des uns et des autres, mais considère qu'il est impossible de rester au milieu du gué. Il est nécessaire d'avancer. C'est la raison pour laquelle son vote est favorable.

III – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Mesdames HABEGGER et C. COMBEAU quittent la séance à 21h32.

Monsieur GAY précise que le budget supplémentaire est l'acte par lequel les prévisions et autorisations budgétaires initiales sont complétées et rectifiées, principalement concernant le résultat du budget de l'exercice précédent. Le budget supplémentaire reste un budget d'ajustement, car au moment du vote du budget primitif il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Le budget supplémentaire intervient pour équilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif. Le budget supplémentaire est aussi et surtout un budget de report. Au moment du vote du budget primitif 2024, les résultats de l'exercice de l'année précédente n'étaient pas encore validés de manière définitive. Le budget supplémentaire intègre, en cours d'année, des résultats définitifs qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser, tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'ancien exercice. En ce qui concerne le budget supplémentaire, il y a les grands équilibres budgétaires, l'évolution des dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement, l'inscription des recettes complémentaires qui permettent l'équilibre de chacune des sections. Les montants indiqués pour ces chapitres présentés ci-dessous sont ceux après prise en compte du budget supplémentaire.

Les grands équilibres budgétaires 2024 :

Le budget primitif adopté pour 2024 s'équilibre en recette et en dépenses à 13 958 234 €, dont 9 371 271 € en fonctionnement et 4 586 963 € en investissement. Cette décision augmente les 2 sections de la manière suivante : + 8 120 € en fonctionnement, soit 0,01 % et + 865 400 € en investissement, soit + 15,9 %. Le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes pour un total de 14 831 754 € répartis comme suit : en fonctionnement 9 379 391 €, soit 63,24 % et 5 452 363 € en investissement, soit 36,76 %.

Section de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 3 852 480 €. Des ajustements ont été nécessaires afin de prendre en compte les réductions de certaines dépenses (chauffage, spectacles, photocopieurs, frais de nettoyage des locaux, certains crédits budgétaires insuffisants dans le BP 2024 (fournitures d'entretien, notamment dans les écoles)). Le chapitre baisse de 168 370 € ;
- Dépense de personnel : 3 735 919 €. Le coût des élections législatives est à prendre en compte, la hausse du coût des assurances de personnel et l'ajout de crédits à titre prévisionnel pour un montant de 43 609 €, ainsi que des corrections d'imputation de comptes liées au passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 ;
- Charges financières : 211 250 €. Cela prend en compte une régularisation des intérêts courus, non échus due à un dysfonctionnement du logiciel Ciril, de l'ouverture d'une ligne de trésorerie dans le cadre de l'avancement des subventions des travaux des Prairiales et de l'augmentation des charges d'intérêt de la dette de 54 250 € liée à l'emprunt des Prairiales ;
- Virement de la section d'investissement : 589 868 € ;

Les économies réalisées en fonctionnement permettent d'augmenter le virement à la section d'investissement de 78 130 €. Seuls 8 120 € liés à une régularisation fiscale ont été ajoutés aux recettes de fonctionnement.

Section d'investissement :

- Immobilisation corporelle : 4 244 700 €. Ont été ajoutés les menuiseries de l'Hôtel de Ville pour 105 000 €, l'augmentation de l'enveloppe d'entretien des bâtiments, équipements et cimetières pour 81 000 €, 1,2 M€ à l'enveloppe dédiée aux travaux des Prairiales, liés à l'avancement rapide du chantier. Une enveloppe prévisionnelle de 160 000 € pour les dépenses imprévues concernant la rénovation d'équipements a été ajoutée. Sont à retirer la baisse de l'enveloppe dédiée à la Maison à pans de bois pour 300 000 € et le retrait des travaux de la rue de la Savonnière pour 350 000 €. Le chapitre monte à 865 400 € ;
- Remboursement du capital de la dette : 686 000 €. A été pris en compte le nouvel emprunt dédié aux Prairiales, soit une augmentation du chapitre de 25 000 € ;
- Recettes : subventions : 1 719 332 €, dont 314 681 € retirés en raison d'investissements annulés sur l'exercice ;
- Emprunt de 2 M€ dans le cadre du financement des travaux des Prairiales, il a été décidé de rattacher un emprunt directement à cet équipement. Cet emprunt aura une durée de 25 ans, correspondant à la durée moyenne de l'équipement. Cela permet une traçabilité, évitant à la Commune de financer directement un investissement d'envergure ;
- Virement de la section de fonctionnement : 589 868 €.

Les économies réalisées augmentent de 78 130 €.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au budget,

Vu la délibération n° 2024/11 du conseil municipal du 27 mars 2024 relative au budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 2024/28 du conseil municipal du 17 juin 2024 relative à l'approbation du compte administratif 2023,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Considérant la présentation détaillée du document budgétaire de la commune en commission des finances le 17 septembre 2024,

Considérant que, l'affectation des résultats, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement du budget supplémentaire 2024,

Jacques Gay, Adjoint aux Finances, commente le budget supplémentaire 2024 par chapitre avec le détail des imputations modifiées.

Ce budget supplémentaire pour 2024 s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **9 379 391,15 €**
- Section d'investissement : **5 452 363,11 €**

Sur l'exposé présenté, le Conseil municipal est invité à :

- **Approuver** le budget supplémentaire 2024.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) estime qu'il n'est pas nécessaire de voter un BS, une DM aurait été suffisante, car l'affectation des résultats est identique à celle présentée

avant le BP. Le budget supplémentaire est légitime lorsque les affectations de résultats sont différentes. Or, ce n'est pas le cas. La Majorité a fait le choix de présenter un BS, mais ce n'était pas obligatoire.

Monsieur le Maire entend, mais un budget supplémentaire cale parfaitement en fin d'année. La lecture est plus réaliste.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que page 13, 2 M€ d'emprunt sont indiqués dans la section d'investissement. Or, ce ne sont pas 2 M€ puisqu'un emprunt de 1 950 000 € a été voté.

Monsieur le Maire précise que 50 000 € ont été ajoutés.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que concernant les dépenses d'investissement, notamment le chapitre immobilisations corporelles, le calcul montre un résultat de 896 000 € et non pas de 865 400 € comme indiqué dans le document.

Monsieur le Maire vérifiera.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que la dette communale est toujours supérieure à 8 M€ et non pas de 7,5 M€ comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires. Les prévisions n'étaient pas bonnes. Il s'agit d'une gestion communale, pas d'une gestion d'entreprise. Il est nécessaire de faire attention lors de la prise d'engagements. Il était intervenu concernant ce montant indiquant que c'était impossible et Monsieur GAY a répondu qu'il verrait. Il constate que la dette est supérieure à 8 M€.

Son Groupe affirme à nouveau que la situation de la Commune continue de se dégrader. Avec la ligne de trésorerie et l'emprunt décidés par la Majorité, la Commune continuera de se dégrader. La Majorité a une responsabilité.

Madame COMBEAU rejoint le conseil municipal à 21h50.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que, lors du débat d'orientations budgétaires en janvier 2024, il était indiqué : « Monsieur le Maire indique que le BS montrera s'il y a une dégradation. Il considère que ce DOB montre les efforts fournis par la Majorité et les services. Concernant le personnel, les départs seront remplacés. Il n'y a pas de dégradation. Le budget 2023 n'était pas insincère. » Il ajoute à cela qu'il avait été abordé et indiqué lors de la Commission financière avant ce DOB : « les élus ont été alertés sur la capacité de la Ville à tenir les dépenses de l'année 2024 et ne pas dépendre d'un endettement qui serait une première marche vers une incapacité de financement dans les années à venir. » Ces propos viennent se heurter violemment à la réalité de la dégradation financière due en partie à la dette que la Majorité a creusée dans ses décisions et qu'elle continue de creuser. La Majorité n'a pas tenu ses dépenses. Lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire a affirmé qu'il ne serait pas capable de financer d'autres investissements sur une période relativement longue. La ligne de trésorerie engendrera des frais qui ne serviront pas à autre chose. Il sera nécessaire de rembourser l'emprunt sur 25 ans à 3,5 %. Cela augmentera l'endettement de la Ville.

Un différé sera choisi, mais cela ne modifiera pas les choses. Ce différé devra être payé et coûtera plus cher. Le préfinancement d'un an engendrera également des coûts supplémentaires. Les banques n'ont pas demandé de garantie, mais elles ne sont pas sponsors qui prêtent sans contrepartie. La dette augmentera.

Le CA démontrera les chiffres réels. Cette année, des investissements prévus ont été, une nouvelle fois, annulés ou reportés.

La Ville a réalisé des économies sur le fonctionnement, notamment sur les fluides. Cela permettra d'alimenter d'autres comptes, mais des économies ont également été réalisées sur du non-

remplacement de personnel ou sur des décalages de recrutements. Cela engendre des problèmes dans certains services. Les difficultés à la Police sont résolues, mais cela engendre des difficultés, notamment au service des finances.

Il répète que depuis 2 ans, l'Opposition indique que les budgets ne sont pas réalistes sur le fond ni sur la forme. Depuis ces 2 années, son Groupe écrit avoir des doutes sérieux sur l'équilibre et la sincérité des budgets présentés par l'adjoint aux finances. Il ne revient pas sur le budget 2023 qu'il a fallu refaire, sur les investissements annulés. Son Groupe ne votera pas ce BS. Il n'a pas voté le BP. Le voter consisterait à donner quitus d'une mauvaise gestion de la dette supérieure à 8 M€ accumulée par la Majorité. Ce budget sera voté par la Majorité, voire davantage, chacun en assumera la responsabilité.

Son Groupe attend avec impatience le prochain CA qui sera présenté en 2025. Cela permettra d'aborder le budget supplémentaire de 2024.

Madame DOROL ne donne pas quitus à la Majorité. Elle a voté en connaissance de cause. Elle a précisé qu'elle entendait les différentes inquiétudes, mais il est nécessaire d'avancer. Elle souhaite que sa parole soit respectée. Il est nécessaire d'avancer ou proposer des solutions. Il n'y en a pas beaucoup. Elle vote en son âme et conscience.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) précise qu'un vote favorable donne quitus.

Madame DOROL n'aime pas l'expression « donner quitus ».

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique que dans ce cas, il est nécessaire d'intervenir pour exprimer son désaccord. L'abstention permet un juste milieu, mais chacun est libre. C'est la démocratie.

Madame DOROL demande de ne pas interpréter sa pensée.

Monsieur le Maire est satisfait de la tenue des débats. Il est Maire depuis 2020, en 2019 par défaut. Il est élu depuis 2001. Il a été formé par une personne qu'il remercie. Beaucoup d'investissements ont été réalisés. Épernon est une commune où il fait bon vivre. Tout se situe à proximité : les spectacles, l'école de musique, la Médiathèque. Il s'agit d'une Ville agréable. Les façades sont mises en valeur. Épernon est classée petite cité de caractère, cela représente un coût et une charte à respecter. Le patrimoine est riche. La Commune d'Épernon est un exemple sur le territoire. Les budgets sont difficiles, beaucoup de communes rencontrent des difficultés. Il est très fier de cette Commune. Il ne souhaite pas la mettre en déficit ou en faillite, au contraire. Les Prairiales sont un joyau. Il est possible qu'elles partent à la Communauté de communes. Cela arrivera à un moment. Le complexe sportif compte plus de 3 000 adhérents. Des manifestations sont organisées tous les week-ends. La Saint-Fiacre a été une réussite. Un marché de Noël de qualité sera organisé. La dette s'élève à 8,5 M€, mais les emprunts sont nécessaires. La Commune investit et prend de la valeur. Beaucoup de personnes de la région parisienne veulent venir y habiter. Il a écouté les propos de Monsieur ESTAMPE, mais les décisions ne se prennent pas en secret. Il prend le risque. Il remercie sa Majorité de le suivre. Il a présenté ce programme en 2020. D'ici quelques années, cette décision sera une fierté. Le jour de l'inauguration des Prairiales, tous les citoyens seront présents. Le cinéma se poursuit. Il remercie les agents pour leur travail. La Préfecture alerterait en cas de dérive. Le travail est mené avec la DGFIP. Monsieur DELANNOY fournit un travail remarquable. Il remercie Madame ROUSSEL dans son domaine juridique. La Ville a de très bons agents auxquels il donne toute sa confiance. Il remercie Monsieur ESTAMPE pour le débat.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : B. ESTAMPE, I. MARCHAND, F. PICHARD, R. HAMARD. (Épernon, notre cité de caractère)

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de Conseil municipal en octobre.

Monsieur ESTAMPE (Épernon, notre cité de caractère) indique qu'au 23 rue des Aironcelles, il semblerait que 2 garages soient transformés. Au regard de la difficulté du stationnement, il est étonnant que cela ait été validé.

Madame THÉRON-CAPLAIN répond qu'il s'agit d'un dossier suivi bien avant l'acquisition. L'ABF a donné son assentiment. Un garage ne pouvait pas accueillir de véhicule. Concernant le second, la porte sera utilisée comme un garage, 3 véhicules pourront y entrer. La porte du premier garage sera transformée. C'est la même ABF qui a suivi ce dossier. Tout cela est sur la même propriété.

Monsieur le Maire annonce que des gens du voyage sont venus s'installer la veille. Tout a été mis en œuvre, hormis une grille. Il pensait qu'un cadenas suffirait, mais ce n'est pas le cas. Ils sont installés rue Jean Moulin. Madame EVENO est intervenue. Il s'agit toujours des mêmes familles. Des LEGO seront installés à leur départ.

**La secrétaire de séance,
Béatrice BONVIN**

**Le Maire,
François BELHOMME**